

À la une

« Il y a sans doute une part de fantôme dans l'idée que le Code du travail serait responsable du chômage »

entretien avec Frédérique CASSEREAU et Pascal LOKIEC

Alors que le projet de loi d'habilitation pour réformer par ordonnances le Code du travail est en cours d'examen par le Parlement, Frédérique Cassereau, avocat, et Pascal Lokiec, professeur à l'université Paris Nanterre, analysent les grandes lignes du volet dit « sécurisation » du texte.



© herreneck

Actualité

Les économies demandées à la justice passent mal

focus

Doctrine

Structuration des écritures : en appel, les avocats n'ont plus le choix

note par Stéphane LATASTE sous D. n° 2017-891, 6 mai 2017

Jurisprudence

Règlement européen de 2004 : les passagers ont 5 ans pour agir en justice contre le transporteur aérien

note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER

sous Cass. 1^{re} civ., 17 mai 2017

Chronique de jurisprudence de droit de l'arbitrage

par Denis BENSUADE

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

• François FOURMENT

Professeur à l'université François-Rabelais de Tours

AVEC LA PARTICIPATION DE

Guillaume BEAUSSONIE, Antoine BOTTON, Éric CAMOUS, Stéphane DETRAZ et Delphine THOMAS-TAILLANDIER



Réflexe

Droit de la famille

[Reflèks] n. m. Réaction immédiate et mécanique de l'avocat en réponse à une situation donnée et précédant toute réflexion.



#Innovation



95% des réponses utiles pour vos rendez-vous clients en droit de la famille sont dans Réflexe.

Afin d'être le plus réactif lors des rendez-vous clients en droit de la famille, le cabinet d'avocats BWG Associés a imaginé un outil « métier » pratique et synthétique – 130 pages dont 70% de tableaux – permettant aux associés et aux collaborateurs d'avoir une première réponse immédiate aux questions qui se posent le plus fréquemment à eux : couple, divorce, prestation compensatoire, enfants, majeurs protégés, successions et libéralités, international, fiscalité, procédure, principaux textes. À adopter d'urgence...

Relation clients : +33 (0)1 40 93 40 40

Informations complémentaires et commandes sur <http://lext.so/Reflexe>

49€ HT

Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration :

Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication :
Emmanuelle Filiberti

Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz

Rédacteur en chef adjoint : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau

Assistante d'édition : Elsa Boulinguez

Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Tarifs 2017

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 413,51 € TTC

Recueils + table seuls : 393,09 € TTC

Journal, recueil + table : 564,61 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 455 €

Journal, recueil + table : 671 €

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 237 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se réfère de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

Actualité

- La réforme de la Cour de cassation est en marche 5
- Droits des migrants : la mobilisation des avocats européens à Lesbos, un an après 8
- « Il y a sans doute une part de fantasme dans l'idée que le Code du travail serait responsable du chômage »
entretien avec Frédérique CASSEREAU et Pascal LOKIEC 10
- Réflexion sur le rôle des acteurs du procès civil en appel après le décret du 6 mai 2017
libres propos par Roger TUDELA sous D. n° 2017-891, 6 mai 2017, relatif aux exceptions d'incompétence et à l'appel en matière civile 13

Doctrine

- Structuration des écritures : en appel, les avocats n'ont plus le choix
note par Stéphane LATASTE sous D. n° 2017-891, 6 mai 2017 16
- Nouveau barème de capitalisation (BCRIV) proposé par les assureurs : les taux ne sont pas conformes aux exigences de l'EIOPA
note par Dimitri PHILOPOULOS 18
- Le temps dans le processus de médiation
étude par Jean-Claude BEAUJOUR 21

Jurisprudence

- Règlement européen de 2004 : les passagers ont 5 ans pour agir en justice contre le transporteur aérien
note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER sous Cass. 1^{re} civ., 17 mai 2017 24
- Chronique de jurisprudence de droit de l'arbitrage
par Denis BENSUAUD 28
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 38
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 44

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

47

Sous la responsabilité scientifique de

Emmanuel DREYER et François FOURMENT